

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1638

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Revalorisation des titres restaurant

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pilonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1638**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Revalorisation des titres restaurant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En application de la réglementation en vigueur sur les titres restaurant et de la délibération n° 2003-1569 du 24 novembre 2003, les titres restaurant sont délivrés à la Communauté urbaine principalement aux agents qui ne peuvent pas bénéficier du restaurant administratif situé dans l'hôtel de Communauté. Quelques 3 500 agents ont bénéficié de titres restaurant en 2009, majoritairement des agents de terrain.

La valeur faciale de 6,5 € et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 50 % n'ont pas été revalorisées depuis 2004.

Afin de conserver une équité entre les agents sur les prestations d'action sociale en lien avec leur situation de travail (les agents déjeunant au restaurant administratif bénéficient d'une participation de 1,11 € par repas, dans la limite de l'indice majoré 466) mais aussi de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, il est proposé une revalorisation des titres restaurant.

Les modalités retenues pour 2010 seront les suivantes :

- augmentation de la valeur faciale de 6,5 à 7 €,
- augmentation de la participation de la Communauté urbaine qui passera de 50 à 60 % de la valeur faciale.

Il est important de préciser que cette revalorisation s'accompagnera d'une réflexion sur les actuelles conditions d'attribution ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant qui sera portée à 7 €,
- b) - l'augmentation de la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 60 % de la valeur faciale.

2° - Ces mesures prendront effet à compter de la commande du mois d'août 2010 pour les titres restaurant distribués fin août 2010.

3° - La dépense supplémentaire en résultant pour les titres restaurant :

- de l'ordre de 535 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - compte 648 800,
- de l'ordre de 420 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau - compte 648 800,
- de l'ordre de 106 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - compte 648 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.